

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avis de la Chambre des employés privés

Un budget adapté à des temps possiblement difficiles

Le bon bilan de santé des finances publiques, jamais démenti

Dans son avis, la Chambre des employés privés (CEP•L) rappelle, si besoin est, les performances économiques excellentes du Luxembourg en comparaison européenne au cours des années passées, tandis que, paradoxalement, les performances sociales et environnementales sont elles à la traîne.

Immanquablement, ces bonnes performances économiques se reflètent dans l'excellente santé des finances publiques, y compris à l'heure du dépôt du projet de budget pour l'exercice 2009. Cet état ne s'est en fait jamais dégradé, en dépit du discours alarmiste tenu il y a quelques années par les autorités publiques et les représentants patronaux.

Le tableau ci-dessous montre bien que les annonces officielles datant de la conclusion de l'accord tripartite de fin avril 2006, mais aussi subséquentes, se sont révélées complètement fausses, comme la toute récente notification des comptes nationaux à la Commission européenne en témoigne encore.

Évolution des estimations des soldes des administrations en % du PIB

Administrations publiques	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tripartite	-1,9%						
8 ^e actualisation du pacte de stabilité	-1,0%	-1,5%	-0,9%	-0,4%	0,1%		
9 ^e actualisation du pacte de stabilité		0,7%	1,0%	0,8%	1,0%	1,2%	
10 ^e actualisation du pacte de stabilité			3,2%	2,3%	1,1%	0,8%	1,1%
Comptes nationaux (notification d'oct.2008)	-0,1%	1,3%	3,2%				

De surcroît, même pour l'exercice 2005, où les mesures de l'accord tripartite de 2006 n'ont guère pu jouer, la situation s'avère finalement beaucoup moins grave qu'annoncée. Pour 2006 et 2007, les plus-values de recettes, découlant notamment de la bonne conjoncture économique, dépassent de loin l'effet de la Tripartite et les économies résultant des mesures y arrêtées.

Ainsi, parmi celles-ci, la modulation de l'« index » n'a que faiblement joué en faveur de la situation plus que satisfaisante des finances publiques, comme le montre la CEP•L dans son avis.

Nécessité d'une réforme approfondie du système financier mondial

Ceci dit, il est indéniable que, depuis quelques mois, l'économie mondiale, et donc aussi l'économie luxembourgeoise, a plongé dans une phase d'incertitude pour le moins difficile. Celle-ci trouve son origine aux États-Unis, à savoir dans une répartition de plus en plus inégalitaire des revenus ayant mené à un surendettement notamment de ménages à faibles revenus qui, à un moment donné, se sont trouvés dans l'incapacité de rembourser leurs prêts. D'où la nécessité de veiller également en Europe à une répartition équilibrée des gains de « richesse », ce qui est loin d'être gagné.

La crise s'est ensuite propagée à travers le monde par le biais de produits financiers structurés peu transparents et d'autant peu contrôlés que certaines autorités de contrôle en Europe semblent préférer concentrer leurs efforts sur la modération salariale plutôt que sur la stabilité du système financier.

Dans son avis, la CEP•L énumère une petite série de mesures qui n'en est pas moins nécessaire pour éviter de reproduire à l'avenir un tel scénario ; elle demande ainsi notamment l'utilisation dans l'intérêt public des fonds mis à disposition des institutions financières. La CEP•L est d'avis que la finance mondiale doit enfin pouvoir être réorganisée en profondeur, notamment selon le principe de l'interdiction d'instruments ne présentant pas d'intérêt pour l'économie « réelle », mais qui servent uniquement à des fins de spéculation : la finance doit être au service de l'économie, qui, elle-même, doit être au service de l'Homme.

Nécessité de rétablir l'« index » pour améliorer la confiance des ménages

Dans ce contexte de crise, d'abord financière et maintenant aussi économique, la Chambre des employés privés félicite le Gouvernement de son intervention rapide et efficace ayant permis de stabiliser notamment deux banques importantes de la place financière et, en fin de compte, d'assurer le fonctionnement même de l'économie luxembourgeoise et le maintien de nombreux emplois.

Les priorités affichées par le Gouvernement dans le projet de budget 2009 sont absolument à saluer dans le contexte économique actuel. En effet, le renforcement du pouvoir d'achat ainsi que le maintien des investissements publics à un niveau élevé constituent des mesures importantes pour soutenir l'économie luxembourgeoise. Même si, en tant que petite économie ouverte, le Luxembourg doit ses bonnes performances économiques essentiellement aux exportations, la consommation privée et publique constitue un facteur important de croissance, particulièrement pendant des périodes de plus faible conjoncture économique.

La CEP•L salue d'ailleurs la mesure à caractère social que constitue la transformation de certains abattements en crédits d'impôt pour que tous les contribuables puissent bénéficier de ces avantages fiscaux. La CEP•L prévient cependant que ces mesures

fiscales ne peuvent en aucun cas remplacer au sein des entreprises de nécessaires et conséquentes augmentations salariales conformes aux gains de productivité en valeur.

La transmission de cette dynamique de renforcement du pouvoir d'achat à l'économie, par le biais d'une consommation des ménages notamment cruciale pour le commerce et l'artisanat locaux, ne pourra toutefois jouer pleinement que si la confiance des ménages s'améliore.

La Chambre des employés privés est d'avis que le plein rétablissement immédiat de l'« index » peut jouer ce rôle de courroie de transmission ; elle constituerait une mesure tant psychologiquement qu'économiquement importante dans ce sens, qui serait certainement bien plus utile que des discours alarmistes stéréotypés et contreproductifs en matière de croissance économique.

Ce rétablissement se justifie d'autant plus que la prétendue mauvaise situation des finances publiques qui a servi de prétexte à la modulation de l'« index » n'était finalement qu'une chimère.

Des coûts salariaux très bas en rapport avec la productivité et une « compétitivité » qui a bon dos

La Chambre des employés privés constate avec mécontentement que certains experts s'acharnent à mettre en cause la « compétitivité-prix et/ou coût » de l'économie luxembourgeoise à l'aide de pseudo-indicateurs de « compétitivité » (coût salarial unitaire nominal ou taux de change effectif réel).

Les résultats de ces indicateurs sont fortement remis en question par la CEP•L dans son avis en raison de leurs énormes faiblesses méthodologiques, particulièrement dans le cas du Luxembourg, qui interdisent logiquement le recours à ceux-ci pour justifier des mesures politiques. Relevons d'ailleurs que les performances macroéconomiques excellentes du Grand-Duché sont en contradiction flagrante avec les résultats affichés par les indicateurs dits de « compétitivité ».

Si l'on rapporte les coûts salariaux au Luxembourg à la « richesse » que produisent les salariés dans les entreprises grand-ducales, ces dernières se trouvent en position extrêmement favorable. En effet, la part des salaires dans la valeur ajoutée est parmi les plus basses de l'Union des Quinze et, de loin, la plus basse par rapport aux pays voisins.

La CEP•L montre aussi que l'économie luxembourgeoise n'affiche pas d'inflation structurellement supérieure par rapport à la zone euro et que, rapportée à la croissance économique, l'inflation est en réalité faible. D'ailleurs, la relation entre inflation (les prix à la consommation) et « compétitivité » des entreprises est loin d'être aussi évidente que d'aucuns le prétendent.

En effet, le Grand-Duché importe l'essentiel de ses consommations intermédiaires et de ses biens de consommation et exporte quelque 75% de sa production marchande. Il convient ainsi de rappeler que la consommation des ménages ne représente qu'une très petite partie de ce qui est produit au Luxembourg. En 2006, les ménages ont consommé des biens et services pour un montant de 11 milliards d'euros ; dans le même temps, la production de l'ensemble de l'économie luxembourgeoise s'est chiffrée à 91 milliards. L'inflation ne portant que sur ces 11 milliards, mesurer la « compétitivité »(-prix) à travers la consommation des ménages ne peut donc que renvoyer une image hautement partielle de cette « compétitivité ». De plus, de nombreux biens et

services repris dans l'indice des prix ne sont en fait pas soumis à la concurrence internationale. C'est le cas notamment des dépenses de logement, mais aussi de nombreux autres services parmi lesquels figurent de nombreux prix administrés. Il semble donc délicat, voire peu crédible, de vouloir affirmer que le Luxembourg perd en « compétitivité » parce que les prix des loyers ou autres charges de logement, des dépenses de santé ou encore au titre des maisons de retraite augmentent, autant de biens et de services qui ont pourtant fortement pesé sur l'inflation luxembourgeoise.

Déséquilibre des rentrées fiscales au motif de la « compétitivité »

Au nom d'une sacro-sainte « compétitivité » d'ordre sociétale, devenue le grand projet de la construction européenne du 21^e siècle, les États membres se sont engagés dans une course vers le bas des taux d'imposition des revenus des collectivités.

La CEP•L retrace dans son avis une évolution qu'elle juge malsaine pour les recettes fiscales de l'État luxembourgeois, qui sont de plus en plus générées par les consommateurs et les salariés. Les recettes provenant des revenus des entreprises sont en perte relative, notamment depuis 2000, année du lancement de la stratégie de Lisbonne, alors que ces revenus ont progressé plus rapidement que le PIB.

La CEP•L tient à souligner que les recettes fiscales sont nécessaires pour organiser le vivre en société de manière cohésive et que la caractéristique première d'un instrument fiscal n'est pas d'être attractif, mais bien d'être performant pour remplir son rôle de couverture des dépenses socialisées qui parfont le tissu social et permettent le développement des infrastructures au Luxembourg.

Si les autorités publiques doivent certes examiner et apprécier les effets dissuasifs ou persuasifs de la politique fiscale sur la mobilisation du capital en faveur de l'investissement dans le développement de l'économie locale, il y aurait cependant lieu de fournir une analyse globale, offrant un cliché réaliste, de la situation fiscale des entreprises au Luxembourg qui ne se focaliserait pas uniquement sur le taux d'imposition du revenu des collectivités.

Luxembourg, le 19 novembre 2008

communiqué N° 20